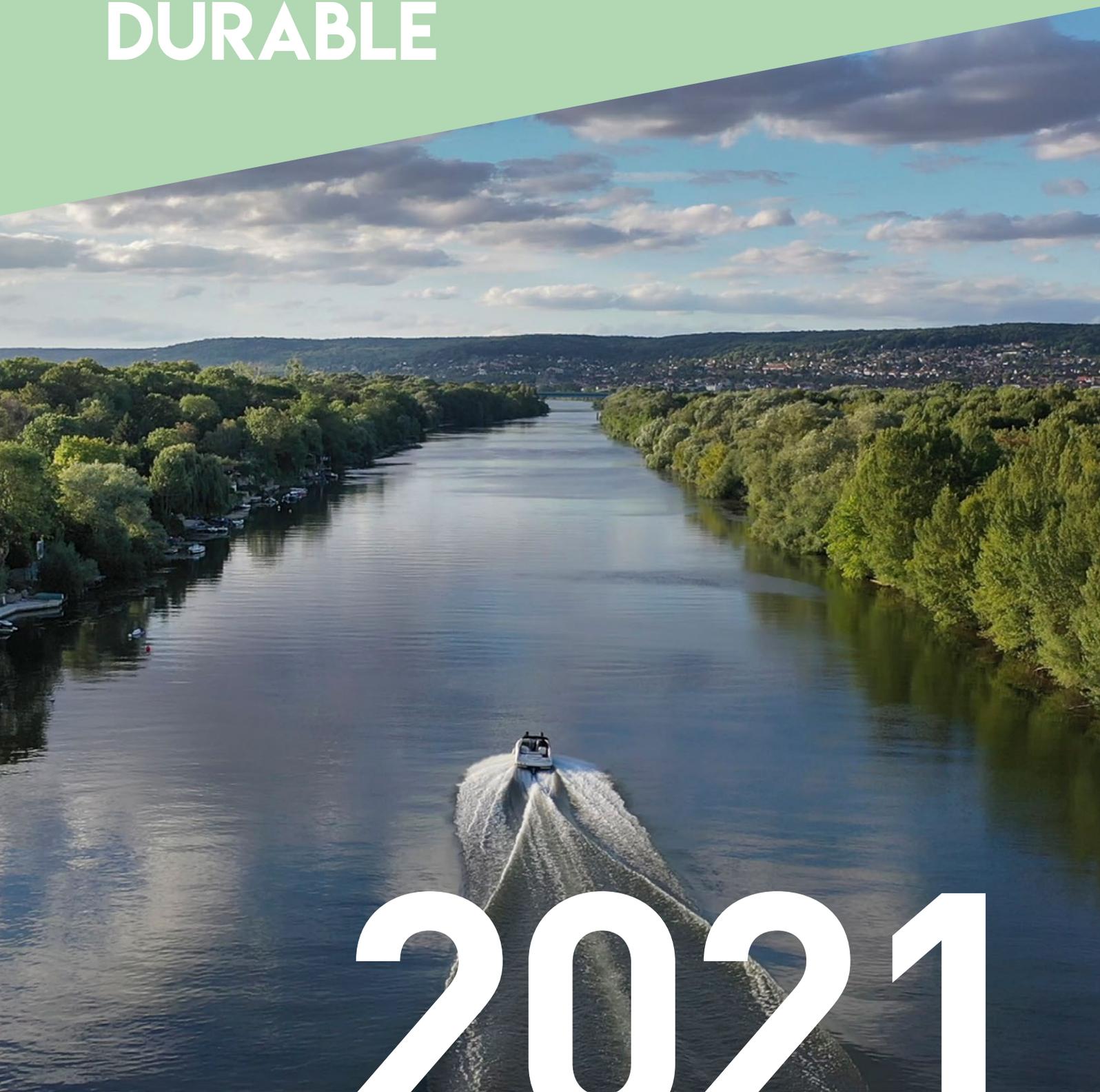


RAPPORT  
**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**



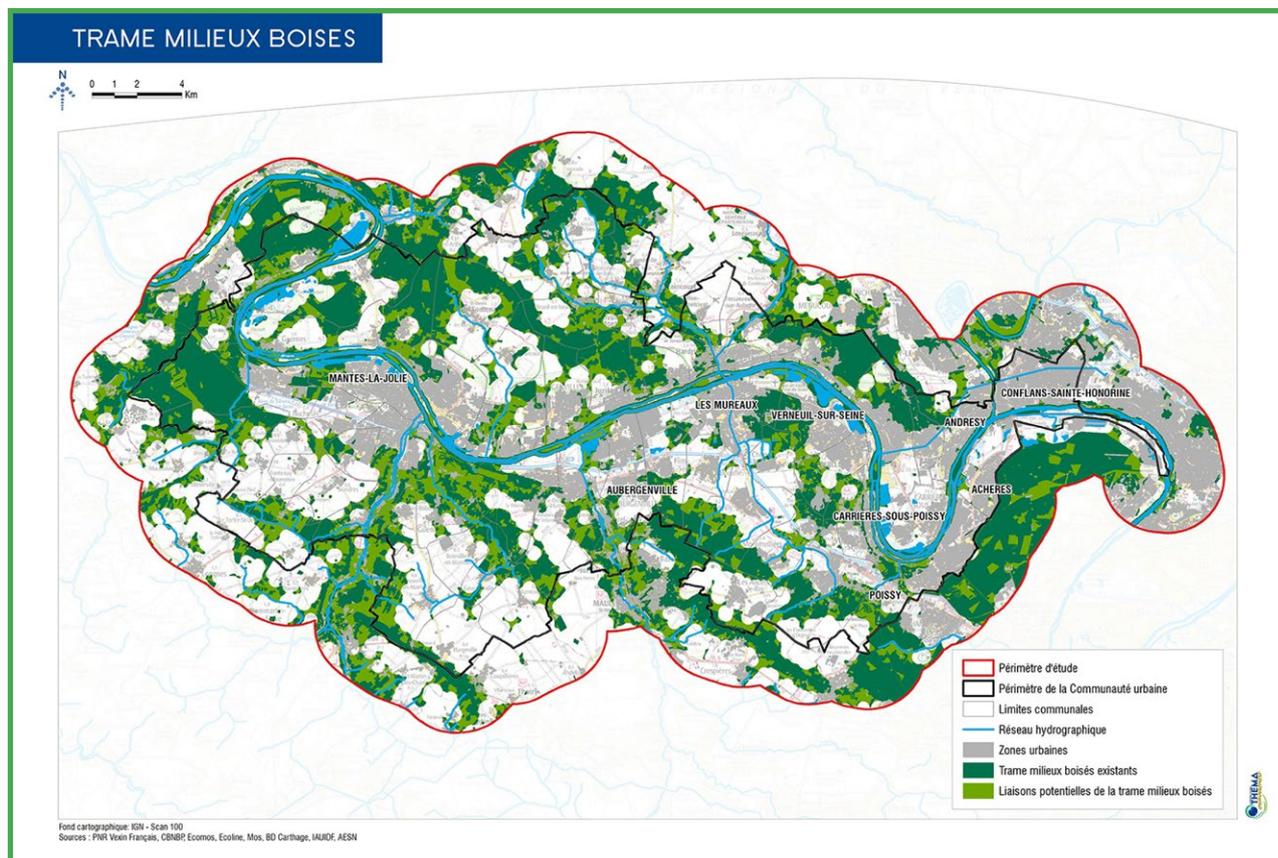




# SOMMAIRE

LE TERRITOIRE EN UN CLIN D'ŒIL .....	4
ÉDITORIAL : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE.....	5
L'AGENDA 2030 : LE RÉFÉRENTIEL DE L'ONU .....	6
<b>I &gt; LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....</b>	<b>7</b>
État des lieux des émissions de gaz à effet de serre.....	8
Encourager la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments .....	9
Mobilité : réduire la pollution de l'air et l'empreinte carbone.....	13
Déployer la production d'énergies renouvelables .....	16
Éclairer mieux et de manière plus économe.....	19
<b>II &gt; PRÉSERVER LE CAPITAL NATUREL DU TERRITOIRE.....</b>	<b>20</b>
Cycle de l'eau : reconquérir la qualité d'une ressource précieuse .....	21
Préserver le paysage et valoriser le cadre de vie .....	24
Protéger et gérer les espaces verts.....	26
<b>III &gt; ASSURER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE.....</b>	<b>28</b>
Rénover durablement les quartiers prioritaires .....	29
Affirmer une forte ambition éducative .....	31
<b>IV &gt; FAVORISER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES .....</b>	<b>32</b>
Réduire la production de déchets et optimiser leur valorisation.....	33
Encourager l'essor de l'économie circulaire.....	34
<b>DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LE PCAET.....</b>	<b>36</b>

# LE TERRITOIRE EN UN CLIN D'ŒIL



**73**  
communes



**500 km<sup>2</sup>**  
de superficie



**55 km**  
de Seine



**410 000**  
habitants



**43 %**  
de zones naturelles  
dont **23 %**  
de zones forestières



**35 %**  
de zones agricoles



**22 %**  
de zones urbaines  
et à urbaniser

# LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Si l'année 2020 a été marquée par l'adoption de notre plan climat air énergie territorial (PCAET), **2021 est la première année de la mise en œuvre de cet outil stratégique de planification pour lutter contre le changement climatique.** Par essence transversal, il mobilise l'ensemble de nos politiques communautaires et place les différents acteurs du territoire au cœur de la dynamique de transition écologique : élus, représentants associatifs, acteurs économiques et habitants.

En dépit de la crise sanitaire, nous avons mis en place des initiatives pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles en développant des projets pour augmenter la production d'énergies renouvelables tout en favorisant la maîtrise de la consommation d'énergie. Nos principaux leviers d'actions doivent permettre de **décarboner les mobilités, d'améliorer la performance thermique des bâtiments en termes de rénovation comme de construction, d'accompagner l'adaptation du secteur agricole, de préserver la qualité de l'eau et de promouvoir des modes de production et de consommation plus vertueux au regard des exigences environnementales.**

Notre action s'est aussi portée sur l'embellissement et la protection de notre cadre de vie. Au moment où la demande de nature de nos concitoyens n'a jamais été aussi forte, les 43 % d'espaces naturels de notre territoire constituent plus que jamais un atout à valoriser en termes d'attractivité et de qualité de vie. C'est également tout le sens du lancement de la phase préparatoire du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) dont l'objectif est notamment de diminuer la pollution visuelle et lumineuse sur le territoire.

Les différents diagnostics établis dans le cadre du PCAET, l'inventaire des installations publicitaires pour le règlement local de publicité intercommunal (RLPi) ou encore la mesure des niveaux de pollutions chimiques des différentes aires d'alimentation de captage de l'eau sont autant d'états des lieux qui vont servir de préalables à la construction d'un outil d'évaluation, de suivi et de pilotage de nos actions sur la base d'indicateurs environnementaux fiables et pertinents.

Enfin, la réponse à l'urgence climatique et aux défis environnementaux serait vaine si nous devons faire l'impasse sur la solidarité territoriale. Ainsi, nous devons être fiers collectivement de porter sur notre territoire sept projets de renouvellement urbain qui intègrent pleinement les critères environnementaux et sociaux aussi bien sur le plan de la réintroduction de la nature en ville, du développement des mobilités douces, de la sobriété énergétique des logements ou encore d'une ambition éducative exemplaire.

**Ensemble, agissons pour un territoire durable et solidaire !**



**Franck FONTAINE**

**Vice-président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, délégué au développement durable**

# L'AGENDA 2030 : LE RÉFÉRENTIEL DE L'ONU

Le présent rapport dresse le bilan des actions menées par Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) au regard des finalités définies par l'ONU, avec un focus particulier sur le plan climat air énergie territorial :

- ▶ Lutter contre le changement climatique ;
- ▶ Préserver le capital naturel ;
- ▶ Assurer la cohésion sociale et la solidarité territoriale ;
- ▶ Favoriser les modes de production et de consommation durables.

Les 193 États membres de l'ONU ont adopté, en septembre 2015, les principes de développement durable (DD) à mettre en œuvre d'ici 2030 : l'Agenda 2030. Ce programme a fusionné l'agenda du développement et celui des Sommets de la Terre. Il est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du nord comme du sud, tous considérés comme « en voie de développement durable ». Avec ses 17 objectifs de développement durable et 169 cibles, il dessine une feuille de route détaillée qui couvre pratiquement toutes les questions de société.

## LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au cœur de l'Agenda 2030, 17 objectifs de développement durable sont fixés. Ils intègrent les enjeux du développement dans tous les pays, tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau,

la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation,...



# I > LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La combustion des ressources fossiles au niveau national est responsable de 70 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), la première cause du dérèglement climatique. La transition énergétique s'impose donc comme un enjeu capital des politiques environnementales. Le diagnostic préalable au PCAET de la Communauté urbaine a permis d'évaluer la quantité globale de GES émise sur son territoire et de calculer la part des secteurs les plus énergivores, au tout premier rang desquels se trouvent le bâtiment et les transports. L'action de GPS&O se concentre notamment sur la réduction des consommations via des programmes de sobriété et d'efficacité énergétique et sur le soutien au déploiement des énergies renouvelables sur son territoire.

## Les axes stratégiques

### ÉNERGIES RENEUVABLES

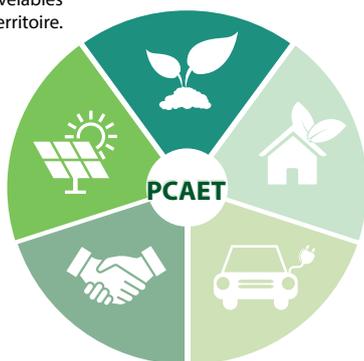
Développer les énergies renouvelables sur le territoire.

### AGRICULTURE ET ADAPTATION

Accompagner l'évolution des modes de production agricoles et d'alimentation et adapter le territoire aux changements climatiques.

### BÂTIMENTS

Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments.



### DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET INCLUSIVE

Développer une économie durable et respectueuse de l'environnement.

### MOBILITÉ

Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé.

## Label Climat-air-énergie : une étoile pour GPS&O

Pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du PCAET, la **Communauté urbaine a fait le choix volontaire de s'inscrire dans la démarche de labellisation Climat-air-énergie**. Ce label (anciennement Cit'ergie) récompense les collectivités actives en matière de transition écologique. Il comporte un accompagnement pour faire agir et progresser une collectivité avec un plan d'actions et des objectifs personnalisés mais aussi pour mesurer les progrès réalisés. La Communauté urbaine s'implique dans ce dispositif depuis le 4 octobre 2017. Elle compte pour l'instant une étoile sur les cinq maximum à obtenir. L'objectif est de décrocher une deuxième étoile en atteignant 35% du potentiel notamment avec les actions du Plan climat air énergie territorial.



progresser une collectivité avec un plan d'actions et des objectifs personnalisés mais aussi pour mesurer les progrès réalisés. La Communauté urbaine s'implique dans ce dispositif depuis le 4 octobre 2017. Elle compte pour l'instant une étoile sur les cinq maximum à obtenir. L'objectif est de décrocher une deuxième étoile en atteignant 35% du potentiel notamment avec les actions du Plan climat air énergie territorial.

**SCORE 2020 : 19,2 %**

**SCORE 2021 : 22,1 %**

# ÉTAT DES LIEUX DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Un des principaux enjeux du PCAET concerne la diminution de la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Les mesures effectuées dans le cadre de son élaboration posent un diagnostic précis à l'échelle du ter-

ritoire. Ce référentiel permettra de réaliser un tableau de bord d'indicateurs afin de suivre, piloter et évaluer l'efficacité des politiques mises en œuvre par la Communauté urbaine.

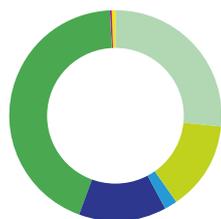
## Repères

### Territoire GPS&O (2018, source ROSE)

#### Émissions totales de GES :

**1 443 kteqCO2\***  
d'émissions directes de GES,  
soit 3,5% des émissions de l'Île-de-France.

#### Répartition par secteur d'activités :

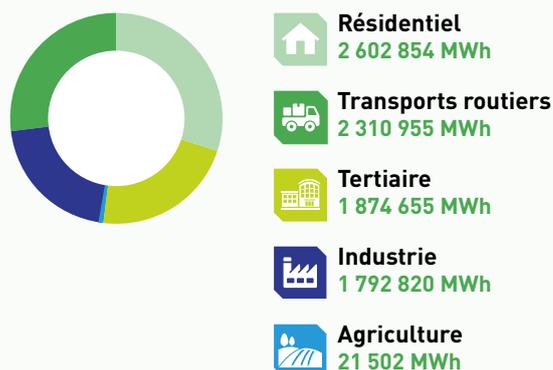


<b>Transports routiers</b> 628 kteqCO2	<b>Agriculture</b> 26 kteqCO2
<b>Résidentiel</b> 385 kteqCO2	<b>Production d'énergie</b> 6 kteqCO2
<b>Tertiaire</b> 199 kteqCO2	<b>Autres transports</b> 4 kteqCO2
<b>Industrie</b> 195 kteqCO2	

#### Consommations énergétiques :

**8 602 786 MWh**  
soit 4,1% des consommations de l'Île-de-France.

#### Répartition par secteur d'activités :

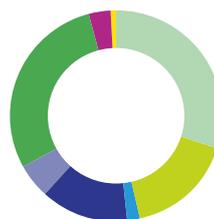


### Région Île-de-France (2018, source ROSE)

#### Émissions totales de GES :

**41 173 kteqCO2**

#### Répartition par secteur d'activités :

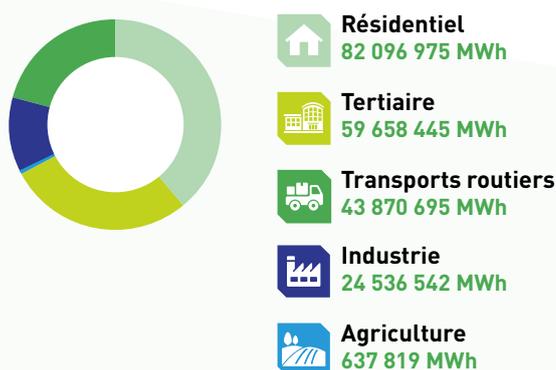


<b>Résidentiel</b> 12 352 kteqCO2	<b>Déchets</b> 2 085 kteqCO2
<b>Transports routiers</b> 11 925 kteqCO2	<b>Autres transports</b> 1 408 kteqCO2
<b>Tertiaire</b> 6 794 kteqCO2	<b>Agriculture</b> 811 kteqCO2
<b>Industrie</b> 5 525 kteqCO2	<b>Production d'énergie</b> 269 kteqCO2

#### Consommations énergétiques :

**210 800 476 MWh**

#### Répartition par secteur d'activités :



\* teqCO2 : tonnes équivalent carbone

# ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

En France, le secteur du bâtiment est le deuxième émetteur de GES. Il représente à lui seul 27% des émissions de CO2 et près de 45% de la consommation d'énergie finale. Ce secteur a donc un rôle central à jouer dans l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

La loi Énergie-Climat de 2019 a fixé la lutte contre les passoires thermiques (étiquette énergétique F ou G) comme l'un de ses quatre axes stratégiques. Pour répondre à ce besoin de rénovation énergétique, le plan France Relance (2020-2022) lui consacre 6,2 milliards d'euros sur deux ans. Ce plan se traduira ensuite par

l'interdiction de mettre en location des logements classés G en 2025 et classés E en 2034. Pour se doter d'une stratégie fiable de réduction de la consommation d'énergie, la Communauté urbaine a centré son action principalement autour de trois axes : l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements privés, l'élaboration d'un état des lieux de la précarité énergétique à l'échelle du territoire et un diagnostic énergétique des bâtiments et équipements communautaires.

## Repères

### Territoire GPS&O (2018, source ROSE)

#### Émissions de GES :

**40,5 %** des GES émanent des bâtiments.

#### Répartition par secteur d'activités :



**Résidentiel**  
385 kteqCO2 (scopes 1 & 2\*)  
soit 65,9% des émissions des bâtiments

**Tertiaire**  
199 kteqCO2 (scopes 1 & 2),  
soit 34,1% des émissions des bâtiments

\* Scopes 1 & 2 : émissions de gaz à effet de serre directes (Scope 1, hors production d'énergie) et indirectes (Scope 2)

#### Consommations énergétiques :

**52,7 %** de la consommation énergétique émane des bâtiments.

#### Répartition par secteur d'activités :



**Résidentiel**  
2 687 427 MWh  
soit 58,5% de la consommation des bâtiments

**Tertiaire**  
1 909 978 MWh  
soit 41,5% de la consommation des bâtiments

#### Objectif 2030 tertiaire (PCAET) :

**1,2%** des surfaces rénovées,  
soit **53 000 m<sup>2</sup> par an**  
Température de consigne limitée à **19°C**

#### Objectif 2030 résidentiel (PCAET) :

**2%** des logements rénovés,  
soit **3 400 logements par an**  
Température de consigne limitée à **20°C**

# Logements privés

## Partenariat avec l'association Énergies Solidaires



GPS&O soutient, à hauteur de 227 321 €, l'association Énergies Solidaires déléguée par l'ADEME pour assurer, sur son territoire, une mission de conseil et d'accompagnement en matière de rénovation énergétique des logements (dispositif du ministère du Logement « France Rénov »).

Son accompagnement s'est décliné, en 2021, à travers :

► **2 469** temps de conseil auprès des particuliers concernant la rénovation de leur logement ;

- **15 journées** de sensibilisation sur des événements communaux ou intercommunaux ;
- Un accompagnement de **174** ménages en situation de précarité dans le cadre du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) ;
- Un accompagnement des professionnels du bâtiment qui interviennent sur le territoire ;
- **2 ateliers-formations** : 50 connexions d'entreprises participantes.

## Étude sur la situation énergétique des logements privés

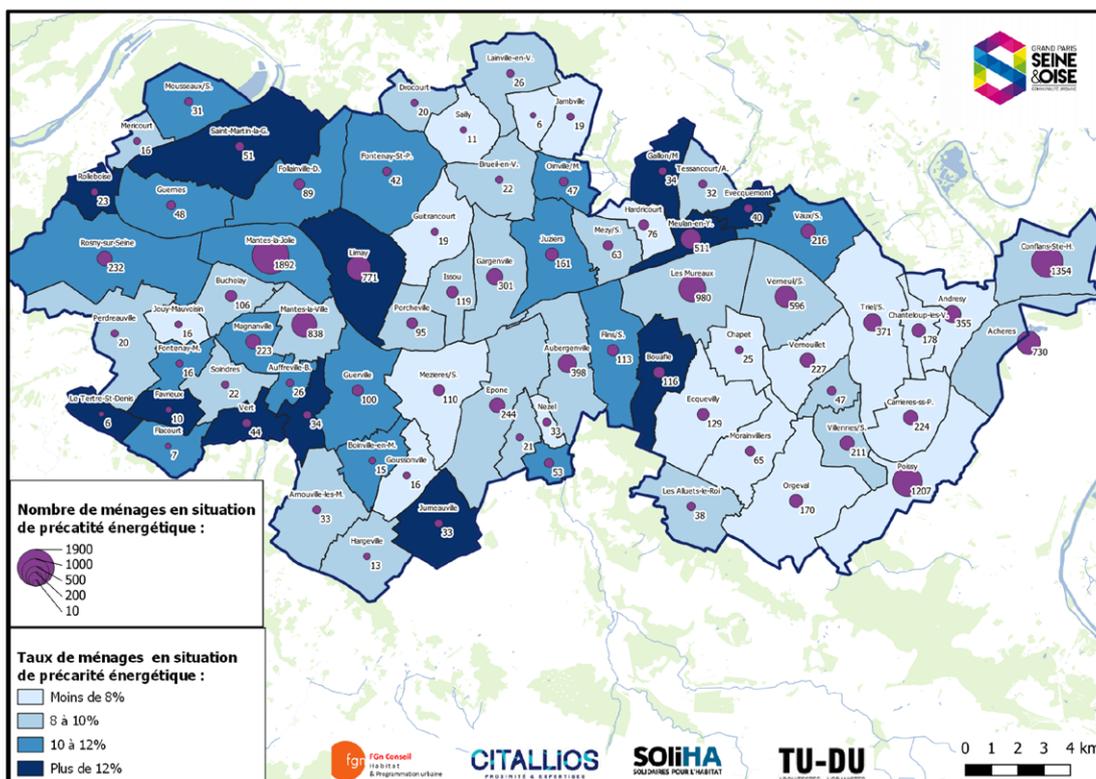
En janvier 2020, la Communauté urbaine a lancé une étude portant sur l'amélioration énergétique du parc des logements privés pour mieux en identifier les différentes problématiques.

Il est statistiquement complexe de repérer précisément les situations de précarité des ménages car cette dernière est protéiforme. Soit les ménages dépensent une part importante de leur budget pour le chauffage de leur logement, faute d'isolation thermique suffisante, soit ils se privent de chauffage, faute de ressources. Afin de disposer d'une base statistique au niveau de

la France, l'Observatoire national de la précarité énergétique a mis en place une méthode de calcul qui évalue le nombre de ménages à faibles ressources\* qui dépensent plus de 8% de leur budget dans le chauffage de leur logement. Compte tenu de ces critères, on recense à l'échelle de la Communauté urbaine, **8,8% de ménages** en situation de **précarité énergétique**, soit environ **14 600 ménages**.

\* 3 premiers déciles de revenus soit moins de 19 700 € de revenus annuels/ménage en 2020

**Nombre et taux de ménages en situation potentielle de précarité énergétique au sein des communes de la CU Grand Paris Seine & Oise**



**Parallèlement, il existe des besoins en réhabilitation énergétique qui concernent l'ensemble du territoire avec :**

- ▶ Des communes rurales qui disposent de centres-bourgs anciens (Rolleboise, Méricourt, Fontenay-Saint-Père...);
- ▶ Des communes de taille moyenne (1 000 à 5 000 logements) avec un centre-bourg ancien plus ou moins persistant et un développement de l'habitat dans les années 1960 et 1970 (Meulan-en-Yvelines, Mézy-sur-Seine, Aubergenville, Andrésy...);
- ▶ Des grandes communes en bord de Seine, qui disposent de centres historiques ainsi que d'un développement de l'habitat intervenu dans les années 1950 à 1980 (Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie, Poissy...).

Ces enjeux de réhabilitation sont confirmés par les diagnostics de performance énergétique de nombreux logements classés E, F ou G.

Après cette phase de diagnostic, une stratégie d'intervention sera proposée à partir d'avril 2022. Elle comprendra trois axes : la lutte contre l'habitat indigne à l'échelle de la Communauté urbaine, l'intervention au sein des centres-villes anciens dégradés et la lutte contre la vacance structurelle.



Centre-ville des Mureaux

## Réhabilitation énergétique de logements aux Mureaux

GPS&O a accordé un soutien financier de 156 000 € pour une étude relative à la réhabilitation énergétique de logements aux Mureaux dans le cadre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain (OPAH-RU). Cette opération couvre la période 2022-2026 et concerne le centre-ville historique des Mureaux qui présente des particularités telles que la vétusté de nombreux logements et une forte densité locative. L'opération s'articule avec les principaux projets structurants du centre-ville notamment celui du futur pôle gare EOLE. Son périmètre concerne 1 503 logements dont 1 429 logements privés.

L'objectif vise la réhabilitation de **177 logements sur cinq ans, dont :**

- ▶ 36 logements locatifs ;
- ▶ 55 logements très dégradés ;
- ▶ 86 logements en copropriété.

L'accompagnement se décline à travers :

- ▶ Une animation portée par Soliha Yvelines-Essonnes et financée par la Communauté urbaine, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et la Banque des territoires qui consiste à inciter les propriétaires ciblés à entreprendre des travaux de rénovation ;
- ▶ Une enveloppe de 2,19 M€ pour des travaux de rénovation de logements privés estimés à 4 M€. Cette enveloppe est la somme des accompagnements proposés par l'ANAH et la ville des Mureaux. Son attribution est conditionnée aux revenus des propriétaires.

## ► Bâtiments communautaires : diagnostic énergétique



En 2021, un audit énergétique des équipements communautaires a été réalisé par un bureau d'études. Ce diagnostic contribue à une connaissance précise du patrimoine, de ses possibilités d'évolution, des coûts et investissements nécessaires et des économies escomptées en matière de consommation énergétique.

Avec une consommation supérieure à 750 kWhEp/m<sup>2</sup>/an, les 10 piscines et la patinoire sont classées au niveau **I**, soit le dernier rang de l'étiquette énergétique. Les six bâtiments culturels se situent entre les classes **C** et **G**. Quant aux pépinières et hôtels d'entreprises, ils se situent entre les niveaux **B** et **D** pour une consommation énergétique moyenne entre 211 et 350 kWhEp/m<sup>2</sup>/an.

Cet audit permettra de déterminer la stratégie d'investissement à engager dès 2022. L'objectif, d'ici 2030, est d'atteindre **40% d'économies d'énergie**, pour être en conformité avec le décret tertiaire de la loi ELAN.

## ► Contributions financières

**227 321 €**

de subventions allouées à Énergies Solidaires

**156 000 €**

pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU 2022-2026

**60 790 €**

accordés à l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) dans le cadre d'une convention partenariale

**359 000 €**

pour la réalisation du diagnostic énergétique du patrimoine communautaire





# MOBILITÉ : RÉDUIRE LA POLLUTION DE L'AIR ET L'EMPREINTE CARBONE

La mobilité représente le premier secteur émetteur de GES en France, soit 30 % des émissions totales. Dans la loi Énergie-Climat de 2019, la France s'est fixé un objectif de neutralité carbone pour 2050 et une réduction de ses émissions de GES de 37,5 % d'ici 2030. La transition vers une mobilité plus propre est par ailleurs

l'un des trois piliers de la loi d'orientation des mobilités de 2019.

Au niveau de la Communauté urbaine, ce secteur représente la plus grande part des émissions de GES et de consommation d'énergie. Au regard de ces données, GPS&O agit pour favoriser les transports en commun et les mobilités douces.

## Repères

### Territoire GPS&O (2018, source ROSE)

#### Émissions de GES :

 **Transports routiers**  
628 kteqCO<sub>2</sub> (scopes 1 & 2)  
soit 43,5 % des émissions

 **Autres transports**  
4 kteqCO<sub>2</sub> (scopes 1 & 2)

#### Consommations énergétiques du secteur transports routiers :

 **2 310 955 MWh**  
soit 26,5 % des consommations  
d'énergie

#### Objectif 2030 (PCAET) :

- +120 % de part modale des transports en commun
- 0,3 % /an des distances parcourues
- 1,9 personne pour le remplissage moyen des véhicules
- 33 % de véhicules alternatifs



Piste cyclable en bord de Seine à Mantes-le-Jolie

## ► Développement des modes de déplacement actifs

### Lancement du schéma directeur cyclable



Un programme pluriannuel d'investissement alimentant le schéma directeur cyclable a été approuvé en conseil communautaire le 25 mars 2021. Étalaé sur six ans et d'un montant de 17 M€, ce programme est destiné à favoriser et sécuriser l'usage du vélo sur le territoire à travers

l'aménagement de pistes et de voies cyclables et des stationnements vélo.

En 2021, quatre actions ont été menées :

- La réalisation d'une étude de préfaisabilité des itinéraires cyclables prioritaires, soit **125 kilomètres** dans plus de cinquante communes ;
- La réalisation de premiers aménagements légers (marquage et signalétique sur voies existantes) représentant près de **cinq kilomètres** de voies rendues cyclables dans quatre communes ;
- La création de **240 stationnements** pour vélos répartis dans huit communes ;
- Le lancement d'un accord-cadre pour des équipements de stationnements pour vélos dont peuvent bénéficier toutes les directions communautaires.

### Deux futures passerelles piétonnes et cyclables

GPS&O cofinance les études et la réalisation de deux passerelles sur son territoire entre Mantes-la-Jolie et Limay, déjà en partie réalisée, ainsi qu'entre Poissy et Carrières-sous-Poissy. Ces ouvrages de franchissement de la Seine sont dédiés aux piétons et vélos avec une attention

particulière à la préservation du milieu aquatique. Les deux passerelles doivent être mises en service en 2024 afin notamment de faciliter les connexions vers les transports collectifs des pôles d'échanges multimodaux des gares EOLE à Mantes-la-Jolie et à Poissy.

### Le projet « mon dernier kilomètre »

En 2021, GPS&O a soutenu une initiative entrepreneuriale sur le territoire qui propose la mise à disposition de vélos électriques entre certaines gares et lieux d'activité économique. Ce projet

visé à inciter les salariés des entreprises adhérentes à effectuer leurs déplacements quotidiens en transports en commun et à faciliter l'accès à leur lieu de travail sur les derniers kilomètres.

## ► Attractivité et optimisation des transports en commun

### Financement de lignes de bus déficitaires et de services de transport à la demande

Pour compléter l'offre de transports collectifs et mutualiser davantage de trajets, la collectivité finance 110 lignes de bus sur son territoire, un service de transport à la demande (TAD) et

un service régulier local (ligne 55 Béthemont), jusqu'à leur intégration dans la nouvelle délégation de service public conduite par Île-de-France Mobilité (IDFM) prévue en juillet 2022.

## Mise en accessibilité des quais bus du territoire

En 2021, près de **40 arrêts** de bus ont été mis en accessibilité dans le cadre du programme pluriannuel favorisant la mobilité et approuvé par le conseil communautaire en décembre 2016. 500 arrêts sont désignés comme prioritaires

dans une optique plus générale d'attractivité des transports collectifs (personnes à mobilité réduite, familles avec poussettes,...) et de fiabilité des temps de parcours en limitant la durée d'arrêt en station.

## Déploiement d'un transport collectif en site propre (TCSP) dans le Mantois

Le TCSP du Mantois est une voie de circulation dédiée aux bus qui relie Rosny-sur-Seine, le futur écoquartier Mantes-Rosny, l'hôpital et le quartier du Val Fourré au pôle gare à Mantes-la-Jolie desservi par EOLE à horizon 2024. Les usagers sont ainsi encouragés à utiliser les transports en commun. En 2021, les études d'établissement du schéma de principe des aménagements de

ce TCSP ont été poursuivies puis suspendues en attente de données d'entrée (projet d'écoquartier Mantes-Rosny). Cette phase d'étude vise à déterminer l'insertion des aménagements bus (voies dédiées, stations, etc.) dans l'espace urbain existant. La mise en service de ce projet est prévue pour 2029.

## Requalification du pôle gare à Juziers

Le pôle gare à Juziers a été réaménagé en 2021 afin de favoriser l'intermodalité entre le train et les autres modes de transport actifs et collectifs : mise en accessibilité des arrêts de bus, création d'arceaux et d'une consigne vélo, sécurisation des cheminements piétons... Ce programme comprend également des places dédiées aux dépose-minute et l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.



## Contributions financières

**7,6 M€**

pour les 110 lignes de bus déficitaires

**837 000 €**

pour la mise en accessibilité de 40 points d'arrêt de bus

**675 000 €**

pour la requalification du pôle gare de Juziers

**252 000 €**

pour le déploiement d'un TCSP dans le Mantois

**100 000 €**

de subventions attribuées au projet « mon dernier kilomètre »

**71 454 €**

d'investissements pour l'aménagement de places de stationnement cyclables

**256 000 €**

pour le TAD et la ligne 55



# DÉPLOYER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La France a pour ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050. La nouvelle donne climatique impose une accélération de la décarbonation de son système énergétique encore dépendant aux deux tiers des énergies fossiles. La politique française pour l'énergie et le climat se décline à travers la stratégie nationale bas-carbone, qui prévoit notamment la diversification du mix énergétique d'ici 2030 en portant

la part des énergies renouvelables à 33% et en réduisant de 40% la consommation d'énergies fossiles.

GPS&O s'est fixé comme objectif la multiplication par dix de sa production d'énergies renouvelables d'ici 2050 et par cinq d'ici 2030 par rapport à 2012. La Communauté urbaine se mobilise pour favoriser les projets de production locale d'énergies renouvelables.



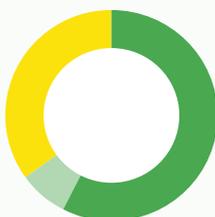
## Repères

### Territoire GPS&O (2018, source ROSE)

► **Émissions de GES de la production d'énergie :**  
**6 kteqCO<sub>2</sub>**

► **Part de la consommation énergétique issue des énergies renouvelables et de récupération :**  
**2 %**  
Objectif 2050 : **42 %**

► **Production d'énergies renouvelables en 2012 [diagnostic PCAET] :**



**Bois-énergie**  
91 GWh

**Méthanisation**  
55 GWh

**Solaire photovoltaïque**  
12 GWh

► **Objectifs 2030 (PCAET) :**

 <b>Géothermie</b> + 146 GWh	 <b>Bois-énergie</b> + 53 GWh
 <b>Méthanisation</b> + 75 GWh	 <b>Solaire photovoltaïque</b> + 39 GWh
 <b>Éolien</b> + 69 GWh	

**48 %** des objectifs 2030 en solaire inscrits dans le PCAET avec le projet Urbasolar

**2,6 à 15,3 %** des objectifs 2030 en biogaz inscrits dans le PCAET avec le projet Tryon

## ► Le schéma directeur multi-énergie

En 2021, GPS&O a investi 48 611 € des 280 245 € prévus pour l'élaboration du schéma directeur multi-énergie (SDME), un outil décisionnel stratégique à destination des élus qui vient compléter le PCAET en vue d'une maîtrise plus fine de l'énergie.

Il permet :

- D'identifier le potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire ;
- De déterminer les secteurs géographiques à prioriser pour l'implantation d'unités de production ;
- De coordonner la planification de ce développement sur ses différents secteurs.

Ce SDME associe un grand nombre de partenaires économiques (notamment les énergéticiens et les distributeurs), d'institutions publiques, d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement.

En 2021, une première phase s'est déroulée avec :

- La mise à jour et la consolidation des données énergétiques du territoire : consommation d'énergie et production d'énergie, cartographie de l'écosystème des acteurs, analyse des freins et des opportunités de développement des différents types d'énergies ;
- Le diagnostic énergétique du territoire : potentiels de production renouvelable identifiés par filière, diagnostic des réseaux d'énergie, potentiel de développement des réseaux de chaleur ;
- Un bilan du diagnostic comprenant la mise en perspective des différentes filières, les opportunités de développement et de premières orientations pour la scénarisation.

Le SDME sera finalisé au cours du premier semestre 2022 avec l'approbation par les élus d'un scénario de développement des énergies renouvelables.

## ► Un microméthaniseur de biodéchets à Carrières-sous-Poissy



GPS&O a accompagné la société Tryon Environnement en vue de la mise en service d'un microméthaniseur à Carrières-sous-Poissy. Celui-ci a été inauguré le 3 novembre 2021.

Les biodéchets alimentaires proviennent de cantines de collèges du département des Yvelines, dont six sur le territoire de GPS&O. La méthanisation permettra la production de 2 000 à 11 500 MWh/an de **biométhane**, qui seront injectés dans le réseau GRDF.

La direction du développement économique de GPS&O a joué le rôle de facilitateur auprès des services en interne (maîtrise des déchets, droit

des sols, transition écologique) et des partenaires externes (Chambre d'agriculture, Activity', etc.).

**Concrètement son action a permis de favoriser :**

- La recherche de foncier pour l'implantation du projet ;
- La visibilité et mise en réseau des acteurs lors du prix de l'entrepreneur de GPS&O en février 2020 ;
- L'appui au recrutement de personnel en insertion ;
- La sensibilisation au tri des biodéchets dans les collèges du territoire qui alimentent le microméthaniseur via les éco-conseillers de GPS&O.

## ► Le projet Urbasolar à Triel-sur-Seine



Une nouvelle centrale photovoltaïque va voir le jour en 2022 à Triel-sur-Seine. Le projet est porté par le groupe Urbasolar. Le premier spécialiste français indépendant du solaire photovoltaïque assure les études, l'installation, la gestion et la maintenance de la centrale au sol. En tant que maître d'ouvrage, GPS&O a signé, le 2 décembre 2021, l'acte d'achat du terrain de 33 ha.

**Les objectifs de ce projet sont multiples pour la Communauté urbaine. Ils visent à :**

- Revitaliser des terres dégradées anciennement utilisées comme site d'enfouissement de déchets au sud de Triel-sur-Seine ;
- Installer une centrale photovoltaïque au sol sur 19,5 ha pour une puissance estimée de 18,79 MWh/an, équivalant à la consommation annuelle d'environ 16 000 habitants ;
- Produire localement de l'énergie renouvelable.

Pour obtenir le permis de construire, Urbasolar s'est engagé à assurer des mesures de compensation écologique pendant trente ans sur 19,5 ha répartis sur trois zones : 7,5 ha sur l'emprise du futur parc d'Achères ; 7 ha sur la commune des Alluets-le-Roi (parcelles privées) ; 5 ha sur l'île Hernière à Triel-sur-Seine. Les travaux d'installation de la centrale sont programmés début 2022 pour une mise en service à l'été de la même année.

## ► Le projet PART'ENER



GPS&O subventionne, à hauteur de 50 000 €, l'association SeinergyLab pour son projet de démonstrateur d'autoproduction et

autoconsommation collective d'énergie photovoltaïque sur son territoire. Soutenu par Enedis, le projet bénéficie aussi de l'appui de Rivolt, hébergé au sein de PiCube, l'incubateur de la Communauté urbaine. Il est co-construit en partenariat avec d'autres acteurs : EDF, ENGIE, La Poste, le

Syndicat d'énergie des Yvelines et l'école d'ingénieur ECAM-EPMI située à Cergy-Pontoise.

**Les prochaines étapes consisteront à :**

- Créer la structure juridique commune rassemblant les producteurs et consommateurs qui gèrera les contrats avec l'opérateur énergétique ;
- Valider le choix du site sur lequel seront implantés les panneaux photovoltaïques.

## ► Contributions financières

**280 245 €**

pour l'élaboration du SDME

**50 000 €**

de subventions à SeinergyLab

**36 000 €**

pour le terrain de la centrale photovoltaïque à Triel-sur-Seine



# ÉCLAIRER MIEUX ET DE MANIÈRE PLUS ÉCONOME

Aujourd'hui en France, l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore représentent 40% de la facture d'électricité d'une collectivité. Gages de sécurité, de confort et de fluidité

du trafic, ces équipements font l'objet d'un marché global de performance initié par GPS&O pour réduire la consommation d'énergie de l'ensemble du parc.

## Repères



**54 000** FOYERS LUMINEUX, soit 0,5% du parc de foyers lumineux de l'éclairage public en France, dont :



**53 792** points lumineux



**242** carrefours à feux

## Un marché global de performance



En 2021, un marché global de performance a été initié par GPS&O pour la gestion énergétique, l'exploitation-maintenance et les travaux de modernisation du patrimoine d'éclairage public et des carrefours à feux. Ce marché est établi pour une période de huit ans avec un découpage géographique du territoire en cinq lots.

**Chaque lot a été attribué à une entreprise titulaire différente avec pour objectifs de :**

- ▶ Réduire la dépense énergétique avec impacts environnemental et financier ;

- ▶ Améliorer la qualité de service, des temps de dépannage et des rénovations ;
- ▶ Rénover le patrimoine (diminution des pannes et mise aux normes) ;
- ▶ Diminuer durablement des frais de fonctionnement : passage en LED de la quasi-totalité du patrimoine ;
- ▶ Limiter la pollution lumineuse nocturne : orientation des éclairages vers le sol plutôt que vers le ciel et baisse de 50% de la puissance lumineuse entre 23h et 5h du matin.

Les titulaires des lots s'engagent sur des objectifs chiffrés de réduction de la consommation énergétique et les assument en cas de non atteinte. La mise en œuvre de ce marché devrait permettre une **économie d'énergie de 65%** sur l'ensemble du patrimoine au bout de huit ans avec, dès l'achèvement des travaux de la première année, une économie d'énergie de 4 107 059 kWh et une baisse de la facture énergétique de l'ordre de 534 000 €. **En 2021, 6 656 points lumineux ont déjà été remplacés.** À partir de 2022, la consommation énergétique du parc devra être estimée et reportée annuellement.

## Contributions financières

**42,2 M€**  
d'investissement  
sur huit ans  
**DONT 7 M€**  
en 2021

**15,8 M€**  
de fonctionnement  
en huit ans  
**DONT 3 M€**  
en 2021

**4,5 M€**  
de subventions  
obtenues en 2021

## II > PRÉSERVER LE CAPITAL NATUREL DU TERRITOIRE

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares de terres sont artificialisés chaque année, soit environ l'équivalent de la surface d'un département au bout de sept ans. Cette artificialisation augmente presque quatre fois plus vite que la population et entraîne des répercussions directes sur la qualité du cadre de vie, mais surtout sur le capital naturel.

La lutte contre ce phénomène qui consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier par des opérations d'aménagement est un axe majeur du plan biodiversité adopté en 2018. L'État a mis en place un observatoire de l'artificialisation des sols en 2019 qui devrait être opérationnel dès 2022 pour évaluer annuellement la consommation d'espace. Cela permettra de définir plus finement la trajectoire vers l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) fixé pour 2050 dans la loi climat et résilience du 24 août 2021.

Le patrimoine naturel du territoire de GPS&O constitue un indéniable facteur d'attractivité et participe pleinement de la qualité de vie sur le territoire.

La préservation et la valorisation de ce capital passe par la lutte contre la pollution de l'eau et des sols, la prise en compte du risque d'inondation, la protection de la biodiversité mais aussi par la valorisation du cadre de vie.



Bords de Seine à Poissy



# CYCLE DE L'EAU : RECONQUÉRIR LA QUALITÉ D'UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

## ► Signature du Contrat territorial eau et climat (CTEC)

La signature du CTEC « Vallée de Seine » par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Grand Paris Seine & Oise et SUEZ reflète la volonté politique de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour améliorer la qualité de l'eau, préserver la biodiversité et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique sur le territoire de la Communauté urbaine.

La signature du CTEC « Vallée de Seine » par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Grand Paris Seine & Oise et SUEZ reflète la volonté politique de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour améliorer la qualité de l'eau, préserver la biodiversité et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique sur le territoire de la Communauté urbaine.

### Protéger les aires d'alimentation de captage (AAC)



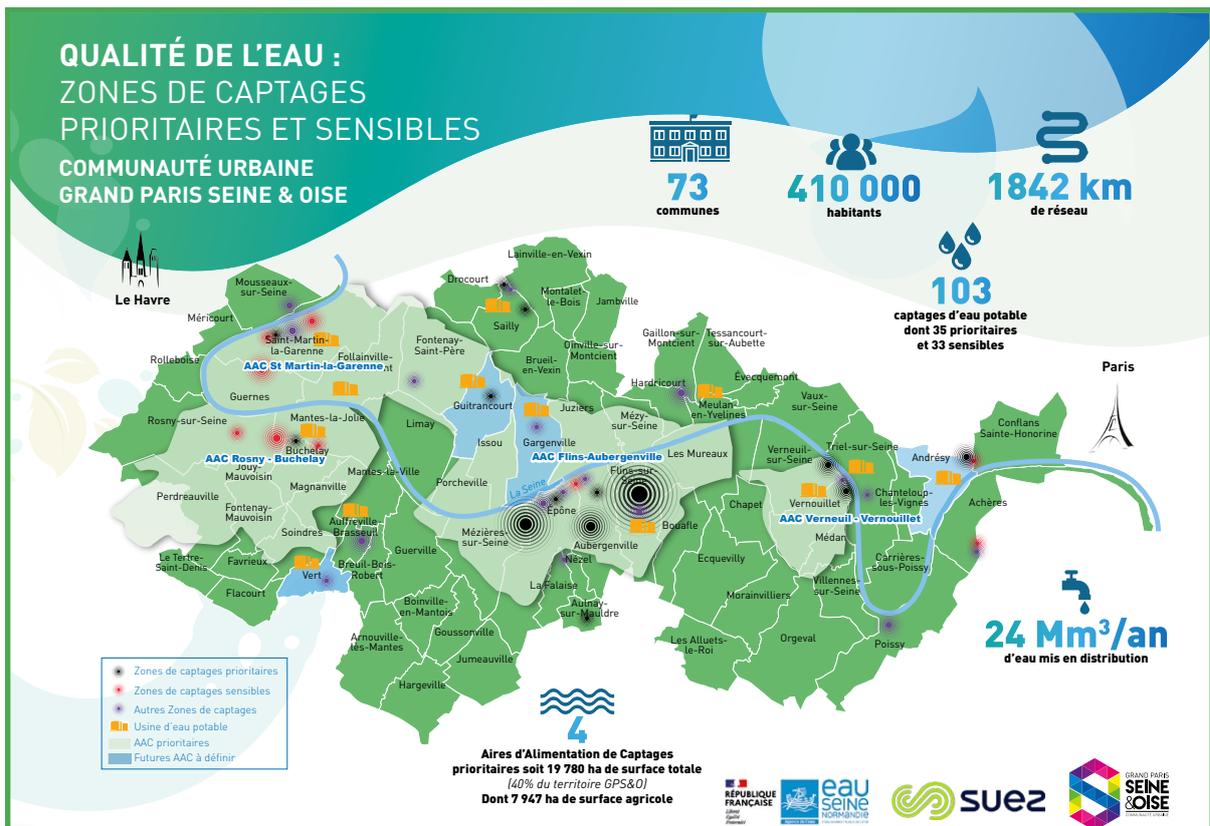
**30 ha**  
des AAC converties  
en agriculture BIO



**2 agriculteurs**  
accompagnés à la  
conversion en bio



**290 personnes**  
sensibilisées  
aux enjeux de la protection  
de la ressource en eau



Pour alimenter en eau les 410 000 habitants du territoire, 24 Mm<sup>3</sup> d'eau sont pompés, traités et distribués chaque année via 1 842 km de canalisations. SUEZ et GPS&O se portent garants de distribuer une eau de qualité pour la santé des habitants. C'est pourquoi, en amont des traitements pour rendre l'eau potable et assurer sa qualité sanitaire, l'évolution de la qualité de l'eau

en nappe fait l'objet d'un suivi rigoureux et régulier. Le CTEC dresse un bilan de santé consolidé de la ressource en eau sur les champs captants du territoire gérés par GPS&O (Verneuil-Verneuillet, Rosny-Buchelay, Andrésy, Saint-Martin-la-Garenne, Vert, Guitrancourt, Gargenville), et SUEZ (Flins-Aubergenville).

## Un diagnostic en demi-teinte

Si l'étude des masses d'eau souterraines atteste d'un état satisfaisant de la ressource en termes de quantité, elle pointe en revanche la présence de pollutions liées aux activités humaines sur les champs captants, notamment :

- ▶ Des teneurs en nitrates régulièrement supérieures aux seuils de vigilance ; de même, les résidus de pesticides autorisés dépassent régulièrement les normes sanitaires.
- ▶ La rémanence de certaines molécules chimiques qui entrent dans la composition d'herbicides, dont certaines sont pourtant interdites depuis 2001.

Cette empreinte chimique se traduit à la fois par une dégradation des écosystèmes aquatiques et par la mise en œuvre de traitements spécifiques pour garantir l'innocuité de l'eau sur la santé humaine. Or leurs coûts sont répercutés sur la facture d'eau des habitants.

Si des traces de micropolluants sont parfois détectées dans les eaux brutes, la filière de traitement permet de les éliminer et d'assurer une potabilité irréprochable lors de la distribution.

Les objectifs d'amélioration de la qualité des eaux souterraines pour 2024 sont ainsi définis :

- ▶ Concentration inférieure à 37,5 mg/l en nitrates ;
- ▶ Concentration inférieure à 0,1 µg\*/l par molécule de pesticides et 0,5 µg/l pour les pesticides totaux (= zéro dépassement des seuils réglementaires).

\*µg : microgramme.



**Assurer une potabilité irréprochable de l'eau lors de sa distribution**

## Des actions pour mieux préserver la qualité de l'eau

Dans un premier temps, quatre aires d'alimentation de captage (AAC) ont été définies comme prioritaires : Rosny-Buchelay, Verneuil-Vernouillet, Saint-Martin-la-Garenne et Flins-Aubergenville. Elles représentent 20 000 hectares, soit 40 % du territoire de GPS&O, dont 8 000 hectares de terres agricoles. Le programme prévoit la conversion en agriculture biologique de 10 % de la surface agricole utile (SAU) des trois premières AAC et 5,5 % de la dernière. D'ici 2024, quatre autres AAC suivront : Guitrancourt, Vert, Andrézy et Gargenville.

Un des enjeux primordiaux du CTEC est de favoriser la conversion des surfaces agricoles en cultures « bas niveaux d'intrants », voire biologiques, par le développement de nouveaux débouchés et la mise en relation des producteurs avec des acheteurs ou transformateurs, que ce soit dans le cadre de filières courtes ou longues.

Concrètement, 1,4 M€ sont budgétés sur quatre ans pour :

- ▶ Sensibiliser : informer les acteurs locaux des enjeux, des risques de transferts des nitrates et micropolluants, promouvoir les bonnes pratiques et animer un réseau d'acteurs afin de susciter des projets qui participent à la reconquête de la qualité de l'eau par des formations, portes ouvertes... ;

- ▶ Accompagner : SUEZ et GPS&O mobilisent les partenaires, Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France, Groupement des agriculteurs biologiques, des associations comme Agrof'île, Terre de Liens, ou encore la SAFER, pour accompagner techniquement les porteurs de projets (agriculteurs, industriels, communes) volontaires. Ainsi, une dizaine d'agriculteurs bénéficient déjà de conseils individuels. Un projet d'agroforesterie est actuellement à l'étude et une expérimentation va bientôt être lancée sur les cultures intermédiaires « pièges à nitrates » ;

- ▶ Financer : SUEZ et GPS&O subventionnent et orientent les porteurs de projets vers des partenaires institutionnels susceptibles de les financer comme l'Agence de l'Eau, la Région ou l'État. Depuis 2019, des mesures agro-environnementales climatiques sont contractualisées pour près de 140 K€ sur l'aire d'alimentation de captage de Flins. Des paiements pour services environnementaux sont également à l'étude.

L'Agence de l'Eau finance ce programme à hauteur de 80 %. GPS&O et SUEZ ont recruté deux animatrices pour piloter ces actions et mobiliser les acteurs locaux. Leur mission est d'accompagner les agriculteurs qui portent des projets favorables à la qualité de l'eau.

## ► Préserver et restaurer les milieux aquatiques

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté urbaine a délégué l'exercice des compétences GEMAPI et ruissellement au syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO). Ce dernier devient

donc l'unique pilote dans ce domaine sur l'ensemble du territoire de GPS&O alors qu'auparavant cinq syndicats se partageaient cette tâche. Le SMSO intervient aujourd'hui sur un territoire de 138 communes, pour le compte de cinq intercommunalités dont GPS&O et le Département des Yvelines.

### Deux nouvelles stations d'épuration



Station d'épuration à Jumeauville avec des filtres plantés de roseaux

Les communes de Boinville-en-Mantois, de Jumeauville et de Goussonville n'étaient équipées d'aucun système de traitement de leurs effluents. Les eaux usées étaient envoyées dans un collecteur longeant le ru de Senneville qui rejoint la commune de Guerville puis la station d'épuration de Rosny-sur-Seine.

Soumis à une forte sensibilité aux pluies ainsi qu'aux infiltrations des eaux de sources et du ru, les débits transités provoquaient de nombreux déversements en milieu naturel, venant dégrader fortement la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les travaux réalisés entre l'été 2020 et l'été 2021 ont permis de garantir un traitement des eaux usées qui respecte les normes et qui

permet la reconquête d'une bonne qualité des milieux aquatiques du ru de Senneville et de la Seine et l'amélioration du cadre de vie.

Deux nouvelles stations d'épuration, à Boinville-en-Mantois/Goussonville et à Jumeauville, ont été mises en service en 2021. Elles reposent sur un procédé de filtres plantés de roseaux à deux étages à écoulement vertical. D'une surface de 1,7 ha, la station de Boinville-en-Mantois/Goussonville a une capacité de 1 510 équivalents-habitants et la station de Jumeauville (1,1 ha) représente une capacité de 790 équivalents-habitants. Cette surface importante de roseaux est également un support au développement de la biodiversité.

## ► Contributions financières

**39 075 €**

pour la phase 1 de l'étude des AAC d'Andrézy et Guitrancourt

**14 010 €**

pour la phase technique du dossier de déclaration d'utilité publique du champ captant Rosny-Buchelay

**63 085 €**

de budget annuel alloué à la préservation de la qualité de l'eau

**434 920 €**

versés au SMSO pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

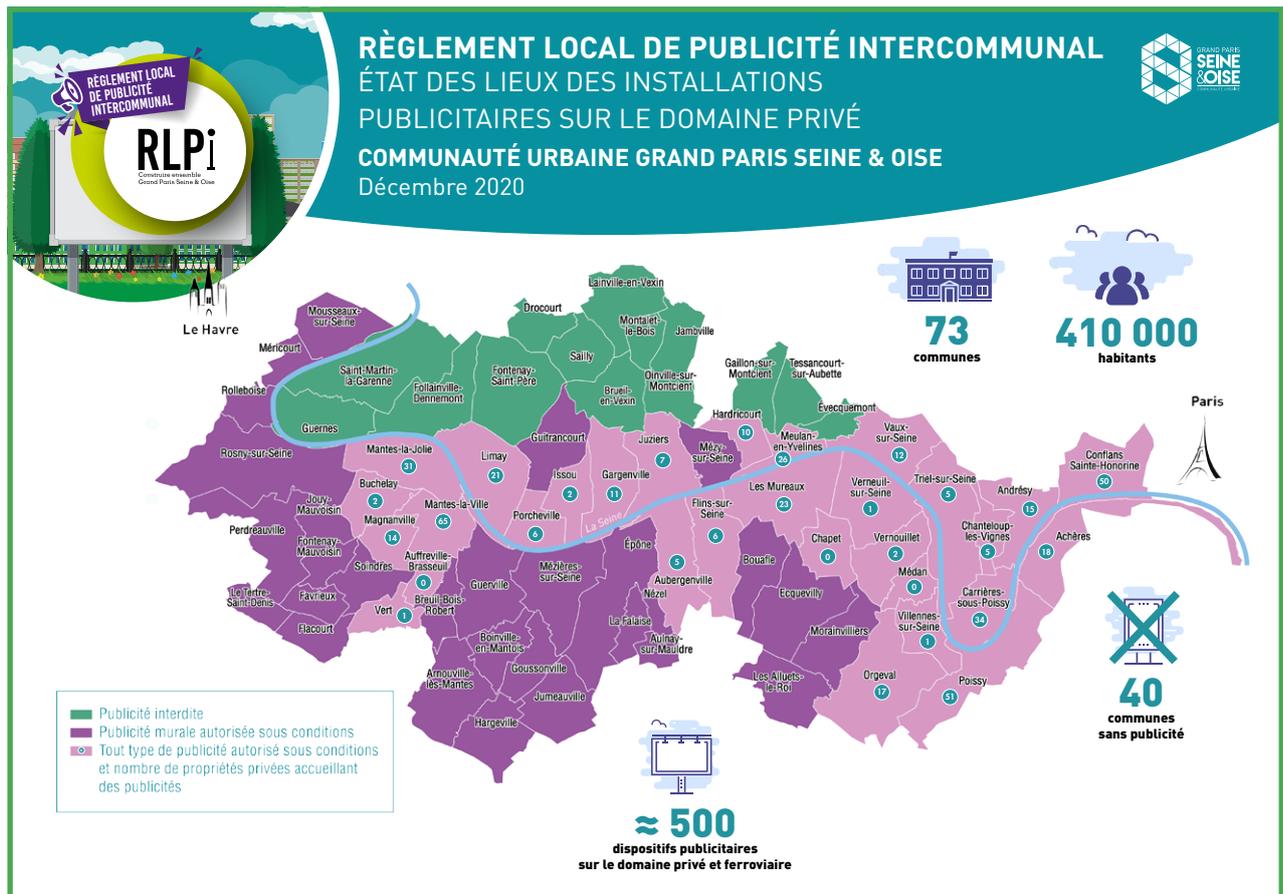
**5,5 M€**

d'investissement total pour les deux stations d'épuration

dont **4,44 M€** en 2021

# PRÉSERVER LE PAYSAGE ET VALORISER LE CADRE DE VIE

## ► Élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi)



parfois lumineux en façades des magasins... On recense environ 500 dispositifs publicitaires sur le domaine privé et ferroviaire. Ils sont le reflet d'un fort dynamisme économique. Cependant la multiplication des installations ne facilite ni l'identification des annonceurs ni la lecture des messages et participe bel et bien à l'augmentation de la pollution visuelle. C'est pourquoi Grand Paris Seine & Oise s'est engagé, en 2021, dans l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal. Véritable outil de planification en matière d'affichage publicitaire, le RLPi doit permettre d'instaurer un principe d'harmonisation et de cohérence à l'échelle des 73 communes.

Panneaux de 12 m<sup>2</sup> le long des voies de circulation, panoneaux plantés en bordures de routes ou accrochés aux clôtures, bandeaux colorés et

La réglementation nationale ne permet pas d'encadrer suffisamment l'installation de ces publicités, enseignes et pré-enseignes et seules

18 communes de GPS&O se sont dotées de règles communales spécifiques. Le contexte urbain et le tissu commercial en perpétuelle évolution nécessitent une vision et des règles à l'échelle communautaire dont les objectifs sont les suivants :

- ▶ Renforcer l'attractivité et le dynamisme des activités commerciales et de services en privilégiant des dispositifs publicitaires de qualité et assortis sur tout le territoire ;
- ▶ Améliorer l'efficacité des installations sur le principe du « moins mais mieux » ;
- ▶ Lutter contre la pollution visuelle et préserver ainsi le patrimoine naturel et bâti en garantissant l'intégration des signalisations dans l'environnement.

Le RLPi se construit à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine. Il remplacera les règlements communaux existants. Pour mener à bien ce projet, la Communauté urbaine a mis en œuvre un travail de collaboration avec :

- ▶ Les 73 communes du territoire ;
- ▶ L'État, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers, le Parc naturel régional du Vexin ;
- ▶ Les professionnels concernés : les fédérations ou unions des professionnels de la publicité et des enseignes, les sociétés d'affichage, les commerçants... ;
- ▶ Le public : habitants, associations...

Afin d'informer et d'associer pleinement l'ensemble des acteurs concernés à cette nouvelle dynamique, différents moyens ont été mis en place en 2021 :

- ▶ Un site internet dédié, des lettres d'informations numériques et une exposition ; deux réunions publiques en visioconférence réunissant près de 100 personnes, avec une rediffusion sur le site internet dédié au projet ;
- ▶ Trois temps de présentation et d'échanges avec les différentes parties prenantes : professionnels, associations de protection de l'environnement, commerçants et entrepreneurs du territoire.

Cette démarche doit aboutir, en 2022, au lancement de l'enquête publique.



### **PLUi : intégrer la trame verte urbaine**

Après les deux premières années d'application du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), une première modification générale est lancée. Parmi les demandes, figure en particulier une intégration plus fine des aspects environnementaux, comme le renforcement de la trame verte urbaine. La modification générale du PLUi, soumise à la concertation du public depuis octobre 2021, fait par ailleurs l'objet d'une évaluation environnementale obligatoire qui permettra d'assurer la bonne prise en compte de ces enjeux. L'approbation de cette modification est prévue au second semestre 2023.

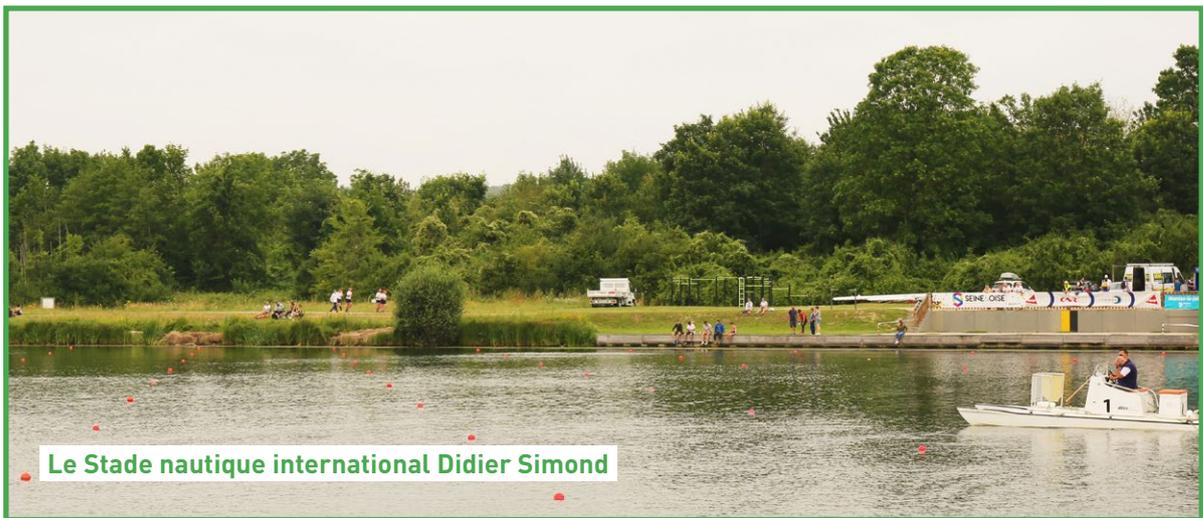
# PROTÉGER ET GÉRER LES ESPACES VERTS

## ► Gestion différenciée des espaces verts

Les équipes de la Communauté urbaine déploient depuis deux ans des mesures de gestion différenciée des espaces verts communautaires. Il s'agit d'adapter l'entretien de ces parcs et jardins aux différents usages (cheminements, aires de jeux, activités sportives...) pour intégrer au mieux les critères environnementaux, même en milieu urbain, telles que la biodiversité, la gestion des

déchets végétaux et des ressources. À cet égard, les agents ont exprimé le besoin de définir et de formaliser une stratégie de gestion commune à l'échelle du territoire. Afin de valoriser les initiatives existantes auprès des élus et des habitants, une série de reportages a été réalisée avec les équipes d'entretien des espaces verts.

## ► Inventaire avifaune\* dans le Mantois



Le Stade nautique international Didier Simond

Cette année, afin de mieux connaître et mieux prendre en compte l'avifaune présente sur son territoire, la Communauté urbaine a sollicité la délégation régionale de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pour réaliser un inventaire de l'avifaune (pour un montant de 1 650 €) sur deux sites communautaires à Mantes-la-Jolie : le parc de la Butte Verte et le Stade nautique international Didier Simond (SNI). Deux passages ont été effectués sur chacun des différents points d'écoute entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 juin 2021.

Dans le cadre des inventaires par points d'écoute au parc de la Butte Verte, 25 espèces d'oiseaux ont été observées dont 22 ont été identifiées comme nicheuses. 15 sont identifiées comme spécialistes, c'est-à-dire qu'elles habitent dans des habitats spécifiques : milieux ouverts ou agricoles ; milieux bâtis ; milieux boisés. Parmi

les 8 espèces à faible taux d'observation (< 25%), 6 sont classées comme patrimoniales\*\*.

Selon le même protocole, au SNI, 53 espèces ont été observées dont 36 nicheuses et 24 spécialistes. Parmi les 21 espèces à faible taux d'observation (< 25%), 11 sont classées comme patrimoniales.

Les résultats de cet inventaire permettent de soulever l'importance des enjeux de biodiversité sur ces deux sites et d'élaborer une base de données tangible pour proposer des mesures de gestion appropriées.

\*Ensemble des espèces d'oiseaux partageant le même écosystème.

\*\*Le caractère patrimonial d'une espèce donne des indications sur le degré de menace de l'espèce ou sur son importance écologique au sein des écosystèmes.

### Le loriot d'Europe à la Butte Verte



Un couple de loriot d'Europe a pu être observé à la Butte Verte dans le cadre de l'inventaire réalisé par la LPO. Une présence rare puisque cette espèce nicheuse est classée dans la catégorie « quasi-menacée » dans la dernière liste rouge de l'Agence régionale de biodiversité (2018). Son maintien sur le site communautaire reste incertain compte tenu de ce très faible peuplement local.

### Le martin-pêcheur au SNI

En Île-de-France, le martin-pêcheur est une espèce nicheuse rare, dont le fort déclin a été constaté entre 2006 et 2017 (VIALET, 2019). Sa probable nidification se situerait soit sur un secteur de microfalaise au niveau des berges, le long du boisement localisé au sud du site, soit à proximité immédiate. Compte tenu de ces différents critères de patrimonialité, le maintien de cette espèce représente un enjeu fort.



Exploitation agricole et équestre à Villennes-sur-Seine

# III > ASSURER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Les sept projets de renouvellement urbain prévus sur le territoire sont emblématiques de la politique de développement durable, de solidarité et de cohésion territoriale conduite par GPS&O. Menés en étroite collaboration avec ses partenaires (les communes, le Département des Yvelines, la Région Île-de-France, l'État, les aménageurs et bailleurs...), ces programmes combinent la transition écologique, la qualité de vie, la lutte contre le décrochage scolaire et une plus grande mixité sociale.



Vue aérienne de Chanteloup-les-Vignes



# RÉNOVER DURABLEMENT LES QUARTIERS PRIORITAIRES

## ► Sept projets de renouvellement urbain



**7 villes**



**43 000**

habitants  
concernés par  
le renouvellement  
urbain



**3 357**

logements sociaux  
réhabilités



**2 058**

logements  
construits



**250 000 heures**  
d'insertion dans  
les conventions ANRU



**3 labels écoquartiers**



**1 projet lauréat**  
« 100 quartiers innovants  
et écologiques »

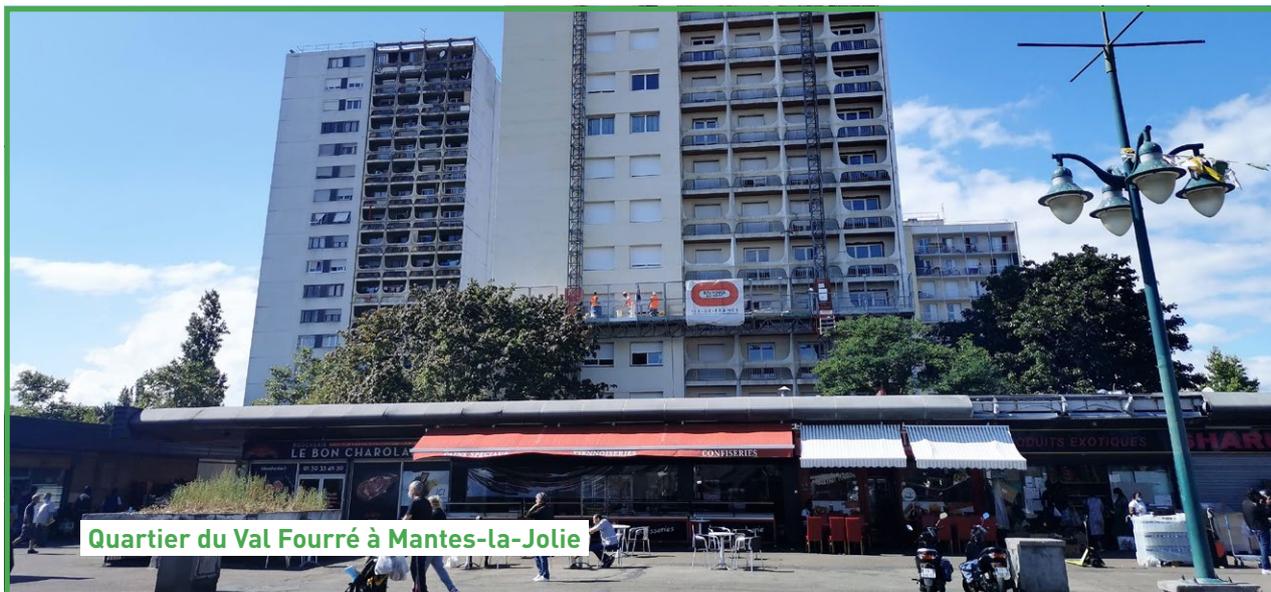
Les quartiers du Val Fourré à Mantes-la-Jolie, des Musiciens aux Mureaux, de la Noé à Chanteloup-les-Vignes, du centre-sud à Limay, de Beauregard à Poissy, du Parc à Vernouillet et des Fleurs à Carrières-sous-Poissy bénéficient d'un programme global de renouvellement urbain. Localisés dans des territoires attractifs sur le plan urbain, social ou économique, ces quartiers présentent des signes de dégradation importante avec des bâtis vieillissants et des configurations urbaines peu lisibles.

Dans leur ensemble, ces quartiers d'habitat social possèdent de réelles qualités environnementales issues de leur conception et construction de l'époque : proximité avec les coteaux de Seine, faible densité, qualité paysagère, chauffage urbain. Des caractéristiques qui les différencient d'autres quartiers de la région francilienne à indicateurs sociaux identiques.

Ces différents programmes ont pour ambition de revaloriser ces atouts de départ avec des réponses actuelles, en développant notamment une approche environnementale simple, claire et efficace, basée sur les principes suivants :

- Améliorer l'isolation des logements pour répondre au double objectif de réduction des GES et d'économie sur la facture énergétique ;
- Associer le développement urbain et social en renforçant l'offre de services publics et d'équipements de proximité ;
- Diversifier l'offre d'habitat pour faciliter les parcours résidentiels et tendre vers une meilleure mixité sociale ;
- Valoriser les ressources existantes comme le chauffage urbain.

## Le Val Fourré : un projet éco-exemplaire



Quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie

Le quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie a été pionnier en matière de développement durable. Dès 2015, il a obtenu le label écoquartier pour les opérations réalisées dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine soutenu par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Dans le cadre de l'acte 2 du renouvellement urbain, le projet du Val Fourré a été sélectionné par la Région Île-de-France comme lauréat de son dispositif « 100 Quartiers innovants et écologiques ». Signée le 9 juillet 2021, cette distinction confirme la place centrale de la dimension environnementale dans la nouvelle convention ANRU.

La subvention de 4 M€ de la Région Île-de-France financera quatre opérations d'aménagement durable d'espaces publics. En donnant la priorité au développement durable, le projet du Val Fourré a pour ambition d'apporter des réponses

concrètes sur de nombreux enjeux environnementaux dont la performance énergétique, les mobilités douces, la gestion de l'eau, la nature en ville...

Ces ambitions ont été réitérées dans la nouvelle charte écoquartier signée le 15 septembre 2021. Elle engage tous les partenaires du projet (GPS&O, le Département des Yvelines, l'ANRU, la ville de Mantes-la-Jolie, l'Établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval, Action logement et l'Établissement public foncier d'Île-de-France) à s'inscrire dans une approche environnementale simple, claire et efficace basée sur :

- ▶ Le développement urbain et social ;
- ▶ La diversification de l'habitat ;
- ▶ La valorisation des ressources existantes.

## ▶ Contributions financières

**4 M€**

de subventions perçues  
pour les aménagements  
de rues au Val Fourré

**2,4 M€**

d'investissements  
pour les travaux  
en 2021

# AFFIRMER UNE FORTE AMBITION ÉDUCATIVE



## ► Quatre projets de cités éducatives



Quatre villes du territoire profitent des programmes de renouvellement urbain pour développer des projets éducatifs innovants, labellisés cités éducatives :

- Mantes-la-Jolie : le collège du Val Fourré ;

- Les Mureaux : le pôle Léo-Lagrange ;
  - Chanteloup-les-Vignes : le groupe scolaire Roland Dorgelès et le collège René Cassin ;
  - Poissy : le collège Grands Champs ;
- À noter que le projet porté par la commune de Limay est en cours de labellisation.

Les objectifs visés :

- Lutter contre le déterminisme social et favoriser la réussite scolaire pour tous ;
- Redonner une ambition sociale et scolaire aux parents et aux enfants en améliorant les résultats et le climat éducatif ;
- Restaurer l'attractivité et la mixité en dotant les quartiers d'équipements et de programmes éducatifs performants afin de lutter contre l'évitement scolaire et attirer de nouveaux publics.

## La cité éducative Simone Veil à Chanteloup-les-Vignes



En cohérence avec les trois axes nationaux du label, Chanteloup-les-Vignes met en place un plan d'actions pour réduire les inégalités de territoire et favoriser la réussite des enfants en se basant sur quatre principes :

- L'amélioration du climat éducatif et du vivre-ensemble ;
- L'instauration d'une pédagogie active et multidisciplinaire se nourrissant des richesses du territoire (apprentissage des langues, du numérique, des arts du spectacle vivant...) ;
- La construction d'un parcours éducatif individuel pour chaque élève, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

Un ensemble architectural interconnecté sera construit, comprenant :

- Un groupe scolaire intégrant une école maternelle, une école élémentaire et des services périscolaires ;
- Un bâtiment partagé et ouvert au public incluant notamment un espace de restauration, une bibliothèque/ludothèque, un laboratoire numérique, un pôle santé et une maison des parents ;
- Un collège rénové et réaménagé.

L'ensemble architectural, qui formera la cité éducative Simone Veil, verra le jour en 2024.

# IV > FAVORISER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES

Le développement de l'économie circulaire est un chantier clé de la transition écologique et solidaire. La France s'est notamment engagée à travers une feuille de route publiée en 2018. Ses quatre principaux leviers sont : l'évolution vers des modes de production et de consommation plus responsables, l'optimisation de la gestion des déchets et la mobilisation des acteurs.

Le réemploi, la lutte contre le plastique à usage unique, le gaspillage et l'obsolescence programmée constituent autant de solutions permettant la réduction des émissions de GES et des déchets ainsi que la préservation des ressources naturelles. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Pour y parvenir, des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage seront fixés par décret. Ces objectifs sont répartis sur quatre périodes avec une entrée en vigueur d'un certain nombre d'interdictions dès 2021.

En 2021, GPS&O s'est inscrit dans la démarche de labellisation « économie circulaire » intégrée au programme « territoires engagés transition écologique ». Cet engagement donnera lieu à un diagnostic du territoire et à la définition d'un plan d'actions ad hoc. La reconversion du site de Renault à Flins, baptisé Re-factory, s'impose comme la première usine européenne d'économie circulaire dédiée à la mobilité, une innovation emblématique pour faire de ce territoire le poste avancé de l'écologie industrielle.



Exploitants agricoles à Vernouillet



# RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET OPTIMISER LEUR VALORISATION

## ► Repères

### Déchets ménagers et assimilés (DMA)

#### Territoire GPS&O

**164 242 t** de DMA en 2020, sans les tonnages des déchèteries

**395,83 kg/hab** de DMA en 2020, sans les tonnages des déchèteries

#### En France

**568 kg/hab** en 2016 (ADEME)

#### ► Objectif du PLPDMA fixé en 2017 :

-7% de DMA entre 2017 et 2024.

Le ratio de DMA était de 538,5 kg/hab en 2017, l'objectif à atteindre en 2024 est de **500,8 kg/hab**, soit une réduction de 37,7 kg/hab sur cette période (-5,4 kg/hab/an).

\* Les DMA regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets collectés séparément (verre, emballages, végétaux, encombrants), les déchets des activités économiques collectés par le service public et les déchets déposés en déchèterie.

### Bilan 2021 du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)



**18 nouvelles structures** équipées de composteurs collectifs



**711 composteurs individuels** distribués aux habitants



**2,38 kg/hab** de textile collectés dans les 210 bornes « Le Relais » sur le territoire



**3 500 personnes sensibilisées** au tri et à la prévention des déchets (manifestations communales, animations scolaires et en pied d'immeuble)



**8 opérations de broyage** dans huit communes dépourvues de collecte de végétaux

## ► Tri à la source des biodéchets

La Communauté urbaine a lancé, en 2021, une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets. Les objectifs de l'étude consistent à :

- Estimer le gisement de biodéchets et la part présente dans les ordures ménagères résiduelles ;
- Réaliser l'état des lieux des exutoires à proximité du territoire ;

► Définir les modalités de tri (gestion de proximité, collecte en porte-à-porte, ou en point d'apport volontaire, mix de plusieurs solutions...);

- Proposer les solutions de traitement les plus pertinentes pour valoriser le gisement ;
- Estimer les tonnages évités et les coûts induits.

Les solutions proposées devront faire l'objet d'arbitrages en 2022.

## ► Contributions financières

**48 000 €**

alloués à l'étude pour l'instauration du tri à la source des biodéchets

**69 842 €**

pour assurer la phase test d'un service de broyage aux habitants

**65 000 €**

de subventions accordées aux deux ressourceries du territoire

# ENCOURAGER L'ESSOR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

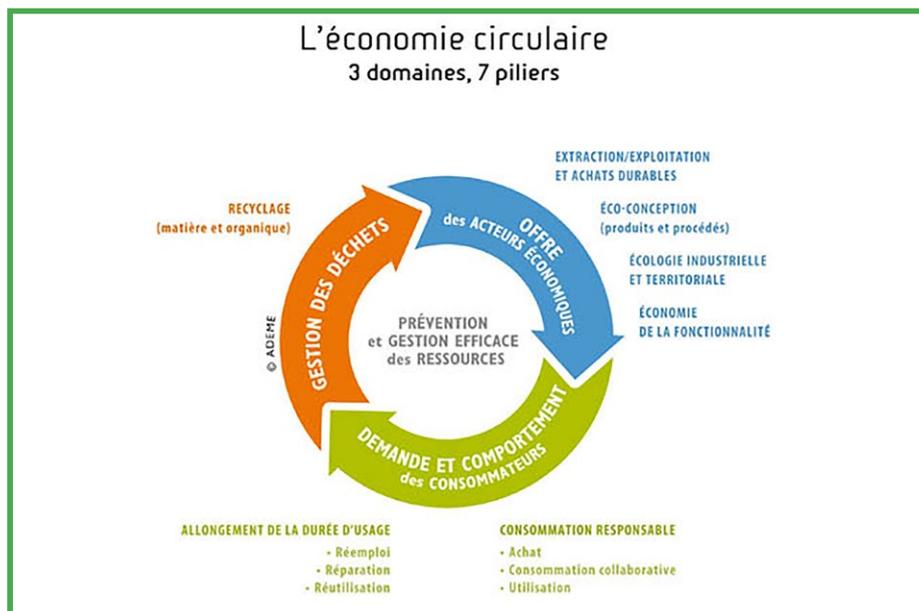
## ► Une feuille de route en préparation



En tant que lauréat, en 2021, de l'appel à projet « territoire engagé transition écologique », GPS&O bénéficie, durant quatre ans, de l'accompagnement gratuit du bureau d'étude BL Evolution spécialisé en économie circulaire et mandaté par l'ADEME. Cet appui vise à élaborer une stratégie ainsi qu'un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire qui prévoit :

- Des ateliers de sensibilisation des élus et agents de GPS&O ;

- Des webinaires d'information et partage de bonnes pratiques à destination des entreprises ;
- Des ateliers de synergie inter-entreprises pour poursuivre la démarche d'écologie industrielle déjà engagée sur le territoire ;
- Des instances de suivi et de gouvernance avec les élus, les services et des partenaires externes pour co-construire et piloter la démarche.



## ► Adhésion à l'INEC



En 2021, GPS&O a adhéré pour la première fois à l'Institut national de l'économie circulaire. L'INEC est une association nationale, un cercle de réflexions et d'actions dont l'objectif est la promotion d'une économie de la sobriété. Lancé début 2013, il fédère et implique, dans une démarche collaborative, plus de 150 membres, structures

(entreprises, collectivités, ONG...) et personnalités qualifiées (parlementaires, chercheurs, experts...).

Dans le cadre de cette adhésion, deux actions spécifiques à GPS&O sont prévues :

- Un atelier de sensibilisation à l'économie circulaire pour les élus et services de GPS&O début 2022 ;
- Un groupe de travail, avec d'autres collectivités, pour mieux intégrer la dynamique d'écologie industrielle territoriale dans les événements à destination des entreprises.

## ► Zoom sur l'écologie industrielle

La direction du développement économique de GPS&O a organisé, le 25 novembre 2021, une animation en visioconférence sur le thème de « L'économie circulaire et l'écologie industrielle au cœur des débats ». Il s'agissait de sensibiliser les entreprises à ces principes en termes de

compétitivité, d'innovation et d'attractivité. Les participants ont ainsi pu bénéficier d'une présentation des dispositifs de l'ADEME et de BPI France. Ce webinaire s'est inscrit dans le cadre de la Semaine de l'industrie et de la Semaine européenne de la réduction des déchets.

### Favoriser la consommation locale et les circuits courts

GPS&O édite, pour la 2<sup>ème</sup> fois, la carte des produits locaux qui référence les points de vente et de cueillette à la ferme, les magasins de produits locaux, les exploitations en agriculture biologique. À destination des habitants du territoire, ce guide permet de savoir où acheter ses fruits et légumes de saison, sa viande et autres produits transformés vendus en direct ou n'impliquant qu'un seul intermédiaire. L'enjeu de la consommation locale est d'autant plus important que l'agriculture représente 35% de la surface du territoire.

Éditée en partenariat avec l'Association pour un développement agricole durable en Seine Aval (ADADSA), la Chambre d'agriculture d'Île-de-France, la SAFER et le Parc naturel régional du Vexin, cette nouvelle carte est gracieusement mise à disposition dans les 73 communes, les offices de tourisme et chez les producteurs.



## ► Focus sur la commande publique



**14,8%** des marchés publics intègrent des mesures ENVIRONNEMENTALES



**3,8%** des marchés publics intègrent des mesures D'INSERTION SOCIALE

## ► Contributions financières

**6 250 €**

adhésion à l'INEC

**30 000 €**

de subventions accordées à la ressourcerie d'ApTIMA

**35 000 €**

de subventions accordées à la ressourcerie La Gerbe

# DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LE PCAET

## ► La sensibilisation des élus et agents

En 2021, Franck Fontaine, vice-président de la Communauté urbaine, délégué au développement durable, a réalisé une tournée de présentation des enjeux du PCAET dans 55 communes du territoire. « GPS&O travaille main dans la main avec les maires, les élus et les services des communes afin de les accompagner dans leurs projets de transition écologique, souligne-t-il. Notre engagement doit être à la mesure des enjeux et impliquer l'ensemble des parties prenantes. Chacun doit se mobiliser pour œuvrer dans le sens du développement durable. »



Par ailleurs, afin de renforcer l'appropriation du PCAET, des élus communautaires et municipaux ont participé à deux sessions « fresque du climat ». Il s'agit d'un outil pédagogique pour mieux comprendre, de manière collective, les causes et effets du dérèglement climatique sur la base des données du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et pour échanger sur des solutions concrètes à l'échelle communale. Enfin, dans une démarche de sensibilisation, les agents de GPS&O ont été invités à deux ateliers de réflexion lors de la Semaine européenne du développement durable 2021.

## ► Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Le gouvernement a proposé aux collectivités une nouvelle méthode de contractualisation : le CRTE. Il a pour vocation de présenter les orientations territoriales pour la période 2020-2026 et d'identifier les projets répondant à ces orientations et objectifs. GPS&O a adopté, par délibération du

conseil communautaire du 9 novembre 2021, un CRTE à l'échelle du territoire. Au total, 225 projets ont été recensés tous axes confondus, dont 93 directement associés à l'axe transition écologique du territoire.

## ► Catalogue des actions menées par les associations du territoire

À l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, la Communauté urbaine a publié la première édition d'un guide dédié à la transition écologique qui référence les actions proposées par le réseau associatif du territoire. L'objectif de cet outil pratique à destination des 73 communes de GPS&O est de favoriser l'organisation d'ateliers, d'animations, d'expositions autour de la transition écologique initiés par les associations locales.

Ce travail collaboratif valorise 38 actions clés en main. Elles sont présentées sous la forme de fiches synthétiques permettant de cibler la thématique et le contenu de l'activité, d'identifier le contact associatif ainsi que les publics visés. Les problématiques environnementales sont abordées sous le prisme des questions climatiques, de pollution, de biodiversité, de gestion des ressources ou encore d'alimentation.



#TransitionEcologique

## CATALOGUE D'ACTIONS DES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

ASSOCIATIONS  
**13**  
ASSOCIATIONS

ACTIONS  
**38**  
ACTIONS

### THÉMATIQUES

-  Agriculture et alimentation durable
-  Cadre de vie et santé
-  Eau, une ressource à protéger
-  Transition énergétique
-  Consommer et produire durablement
-  Lutte et adaptation aux effets du changement climatique
-  Biodiversité aquatique et terrestre

#SEDD







RAPPORT  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
2021



Immeuble Autoneum  
Rue des Chevries  
78410 Aubergenville

► [gpseo.fr](http://gpseo.fr)

